

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 mars 2017

Secrétariat Général
LS/KP/SC

L'an deux mil sept et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, Mme Dominique GRADOR, Mme Christèle COURSAT, M. Alain LAGARDE, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Yves JUIN, M. Yannik SEGUIN, Mme Josiane BRASSAC-DIJOUX, M. Fabrice MARTHON, Maires - Adjoint, Mme Jeanne WACHTEL, M. Pierre LAURICHESSE, Mme Christiane MAGRY, M. Michel BREUILH, Mme Christine COMBE, Mme Yvette FOURNIER, M. Guy DELMAS, Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jean-Michel CLAUX, Mme Sandrine TAILLEFER, M. Pascal CAVITTE, M. Hervé PLUCHON, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Mme Aysé TARI, Mme Laure VIREFLEAU, Mme Emilie BOUCHETEIL, M. Jérémy NOVAIS, M Stéphane BERTHOMIER, Mme Muriel GILET-BOUYSSON, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Nathalie THYSSIER, M. Thomas MADELMONT soit 31 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Jean-Louis SOULIER, M. Michel CAILLARD

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 13 décembre 2016

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRE A DELIBERER

FINANCES -

Rapporteur : Madame Marie-Pierre NAVES LAUBY

1-Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Préambule

Imposé aux départements depuis 1982, la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée délibérante.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il vise à améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante et permet aux élus de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Le DOB constitue donc une étape impérative avant l'adoption du budget primitif.

Le DOB porte sur les opérations du budget principal et sur celles des budgets annexes.

L'information doit contenir des éléments sur l'environnement général, l'évolution des masses budgétaires, les grandes orientations de la politique budgétaire, la prospective budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la densification du contenu du document. Les communes de 10 000 habitants et plus doivent faire état dans le DOB de la structure de l'évolution des dépenses et des effectifs, avec mention de l'évolution prévisionnelle et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

I – Contexte de l'élaboration du budget 2017

A- L'environnement national : la loi de finances pour 2017 – Principales mesures intéressant les communes

La loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 a été publiée au Journal officiel le 30 décembre 2017.

Le budget de l'Etat 2017 est basé sur une hypothèse de croissance de 1,5%. Il s'inscrit dans la continuité de la stratégie économique menée par le gouvernement depuis 2012 visant notamment à assainir les comptes publics.

Le projet de loi de finances 2017 vise à réduire le déficit public à 2,7% du PIB en 2017 soit en deçà de la barre des 3%. La dette publique sera stabilisée à 96,1% du PIB.

1- Concours de l'Etat aux collectivités

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités seront de 99,4 milliards d'euros en 2017. Dans cette enveloppe, les dotations représentent 63 milliards dont 30,860 milliards d'euros de DGF (contre 33,221 milliards en 2016).

L'article 138 de la loi de finance répartit la contribution des collectivités entre les différentes catégories de collectivité et les EPCI à fiscalité propre. Compte tenu de la réduction de moitié de la contribution des communes et groupements les communes supporteront un effort de 725 000 000 €

La DGF enregistre donc une nouvelle baisse en 2017 mais le bloc communal bénéficie d'une réduction de moitié de sa contribution au redressement des finances publiques qui atteint 1 milliard d'euros au lieu de 2 milliards.

L'effort demandé au bloc communal sera compensé par un nouveau fonds de soutien à l'investissement de 1,2 milliards d'euros. Ce fonds est composé :

- d'une augmentation de la DETR de 184 000 000 € par rapport à 2016 (le montant de la DETR atteint ainsi 1 milliard d'euros)
- d'une enveloppe de 216 000 000 € pour le financement des contrats de ruralité
- de 20 000 000 € dédiés au pacte Etat-métropoles

2- Péréquation au sein du bloc communal

Les dotations de péréquation augmentent.

L'article 138 de la loi de finances fixe les montants des dotations de péréquation. Il prévoit que la DSU augmentera en 2017 de 180 000 000 € comme en 2016 et la DSR d'autant contre une progression de 117 000 000 € prévue initialement égale à celle de 2016.

Il est procédé en 2017 à un remaniement de la DSU. La DSU connaît une refonte de son fonctionnement ; 2/3 des villes de plus de 10 000 habitants seront éligibles à la dotation contre 3/4 jusqu'à présent. Le produit attribué sera pondéré par un coefficient variant de 4 à 0,5 dans l'ordre croissant du rang de classement des communes éligibles, les communes les mieux classées étant favorisées.

3- Mesures relatives à la fiscalité locale

L'article 33 de la loi de finances détermine les compensations d'exonération de fiscalité directe locale qui seront soumises à une minoration. Ces variables d'ajustement devront permettre de financer en 2017 la moitié de la hausse des dotations de péréquation destinées au bloc communal, la hausse de la DGF liée à la croissance démographique, les conséquences des modifications de périmètres intercommunaux et l'évolution des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale. Celles-ci sont en progression sous l'effet notamment de l'exonération de taxe d'habitation et de taxe foncière pour les personnes à revenu modeste.

L'article 99 de la loi de finances fixe à 0,4% en 2017 le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui entrent dans le calcul des impôts locaux.

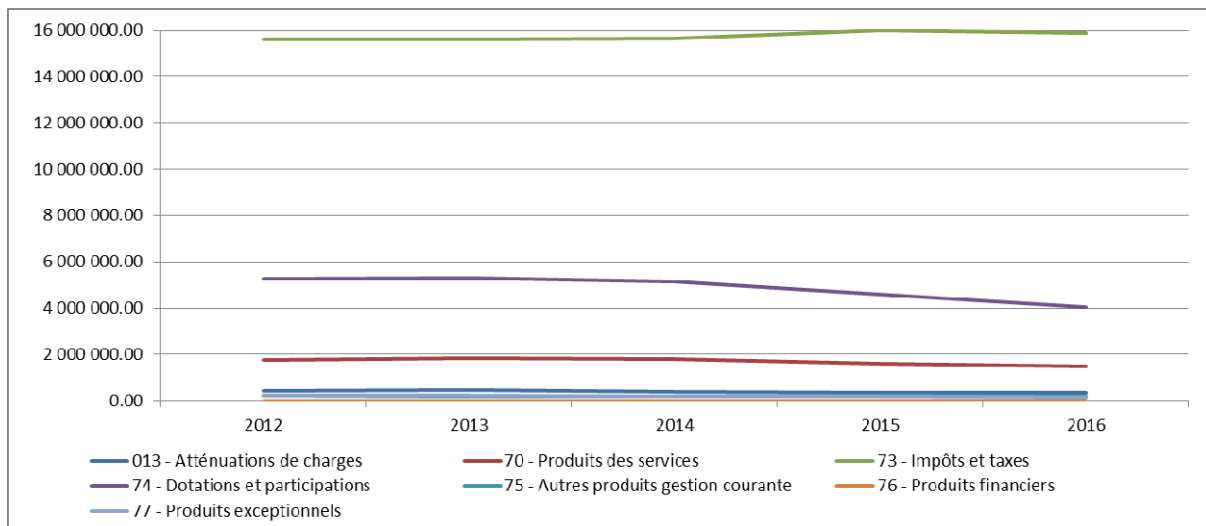
Ce chiffre correspond au taux d'inflation constaté sur les douze mois précédant le vote de la mesure et non au taux de l'inflation prévisionnelle (soit + 0,8%) qui était utilisé jusque-là pour la revalorisation annuelle forfaitaire. Cet article pérennise le nouveau mode de mise à jour forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation. Il sera désormais égal au dernier taux constaté d'inflation annuelle et non au taux de l'inflation prévisionnelle.

B- Le cadre local de l'élaboration du budget 2017 : un budget élaboré dans un contexte global contraint

1- Les éléments à considérer dans le cadre de l'élaboration de la section de fonctionnement

a- Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement sur les derniers exercices.

Recettes réelles de fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016
013 - Atténuations de charges	405 879.48	465 759.60	385 613.63	351 187.79	323 707.42
70 - Produits des services	1 753 720.23	1 832 819.29	1 813 160.41	1 588 107.78	1 485 859.45
73 - Impôts et taxes	15 610 390.31	15 594 883.27	15 635 666.74	16 011 199.68	15 900 514.19
74 - Dotations et participations	5 276 190.70	5 292 360.58	5 147 832.51	4 581 122.90	4 049 612.20
75 - Autres produits gestion courante	210 450.96	201 627.28	190 008.95	212 993.88	192 947.15
76 - Produits financiers	274.20	251.35	228.50	172.75	159.95
77 - Produits exceptionnels	237 555.95	216 798.98	168 424.70	168 915.61	161 819.47
TOTAL	23 494 461.83	23 604 500.35	23 340 935.44	22 913 700.39	22 114 619.83



La baisse est particulièrement marquée depuis la mise en œuvre de la contribution au redressement des comptes publics, la Ville ayant exclu de mobiliser des recettes supplémentaires par la fiscalité.

Sa stratégie financière repose sur une compression des dépenses de fonctionnement pour constituer chaque année les réserves lui permettant de compenser les baisses de dotations annoncées.

b- La compression des dépenses de fonctionnement doit être poursuivie

Les dépenses liées aux charges à caractère général et aux charges de personnel des chapitres 011 et 012 seront réduites à nouveau en 2017. Le transfert du centre aquarécricatif aura un impact sur le volume des dépenses mais celui-ci doit être conjugué avec la baisse des recettes correspondantes.

2- L'élaboration de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement sera recherché au travers de deux objectifs qui se confrontent :

- investir pour offrir un cadre de vie attractif aux citoyens et usagers tout en soutenant l'attractivité des entreprises
- conforter le désendettement engagé

La recherche de subventions en vue de réaliser les actions prévues dans le Projet de Ville reste une priorité.

3- Les résultats observés sur la période 2013-2016

Le tableau ci-après illustre la stratégie de la Ville pour anticiper les baisses de dotations de l'Etat. Les excédents de fonctionnement permettent depuis 2014 de faire face aux baisses de recettes.

Cette stratégie reposait sur une réforme de la DGF en place fin 2017. Le manque de lisibilité sur le soutien de l'Etat aux collectivités dans les prochaines années doit inciter à la prudence et à la reconduction de cette stratégie au moins jusqu'en 2018.

Exercice	Résultats de fonctionnement	Résultats d'investissement	Excédents de fonctionnement
2013	2 511 895	-2 224 790	243 344
2014	1 808 769	-747 023	433 369
2015	2 850 395	-1 169 776	1 125 256
2016	2 396 325	-7 583	1 449 410

	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne de gestion	3 392 391	3 743 213	3 288 603	4 024 189	3 910 065
Epargne brute (capacité d'autofinancement)	2 223 409	2 632 372	2 293 102	3 114 641	3 068 752
Epargne	113 606	504 502	86 124	704 067	543 497
Remboursement du capital	2 109 803	2 194 869	2 206 978	2 410 574	2 525 255
Encours de	30 189 490	29 272 620	28 337 943	27 362 369	25 837 114
Capacité désendettement	13.58	11.12	12.36	8.79	8.42

II- Budget Ville

A- Une exécution du budget 2016 rigoureuse conforme au cadre fixé lors de son élaboration

1- L'exécution du budget 2016 répond aux objectifs fixés tant en fonctionnement qu'en investissement

Les montants figurant ci-après sont indicatifs et devront être confirmés lors de la présentation du compte administratif et du compte de gestion en avril. Néanmoins, ils sont suffisamment fiables pour donner la photographie de l'exécution du budget 2016

a- Fonctionnement

❖ Dépenses : 20 165 758 €

Chapitre		Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	3 786 344	3 354 547
012	Charges de personnel	11 337 336	11 002 853
014	Atténuation de produits	5 006	4 728
022	Dépenses imprévues	204 700	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	2 530 729	
042	<i>Op ordre entre sections</i>	1 242 252	1 242 242
65	Autres charges de gestion courante	3 642 982	3 624 189
66	Autres charges financières	920 875	917 980
67	Charges exceptionnelles	45 081	19 219
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		23 715 305	20 165 758

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 3 354 547 €

Différentes actions ont été mises en œuvre pour contribuer à la maîtrise des dépenses inscrites au chapitre 011.

Le dispositif d'éclairage public a été repensé. Des variateurs ont été installés sur des postes lumineux sur les voies hors agglomération et sur la « tranchée couverte ». Des points lumineux ont été remplacés et les horaires de mise en fonctionnement des dispositifs d'éclairage public ont été revus dans un objectif à la fois économique et écologique. Il s'agit de réaliser des économies d'énergie tout en favorisant une démarche de développement durable.

Par ailleurs, des contrats d'énergie ont été renégociés afin de réduire le coût des dépenses d'énergie.

En outre, des dispositions ont été prises pour rationaliser la flotte automobile. Le matériel ancien et peu économe a été supprimé du parc.

Concernant le travail conduit sur la régie restauration, il est précisé que les personnels de la cuisine centrale et les personnels intervenant dans les offices sur les différents sites scolaires bénéficient d'un accompagnement de la collectivité en vue d'une sensibilisation à la lutte contre le gaspillage dans le cadre du travail plus global conduit autour de la restauration scolaire.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 11 002 853 €

Les efforts se sont également poursuivis concernant les dépenses inhérentes aux charges de personnel. L'évolution des effectifs a été contenue comme sur les exercices antérieurs dans le cadre d'une optimisation de ces derniers au titre de la démarche de gestion des ressources humaines conduite par la collectivité.

De plus, les actions de mutualisation avec la communauté d'agglomération se sont poursuivies sous différentes formes en 2016 : création d'un service commun informatique en juin 2016, transfert du centre aquarécréatif effectif au 1^{er} janvier 2017 entraînant une radiation des effectifs des agents de ce service au 31 décembre 2016.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 3 624 189 €

Les dépenses inscrites à ce chapitre concernent notamment les subventions allouées aux associations pour 946 955 € ainsi que les participations à divers organismes.

Chapitre 66 – Charges financières : 917 980 €

Il est observé une baisse des intérêts d'emprunt liée à la politique de désendettement engagée par la collectivité d'une part et au niveau des taux d'intérêt qui demeurent bas lors de la souscription des emprunts les plus récents d'autre part.

❖ Recettes : 22 562 083 €

Chapitre		Prévu	Réalisé
002	Excédent fonction. antérieur	1 125 256	
013	Atténuations de charges	356 627	323 707
042	<i>Op ordre entre sections</i>	<i>447 480</i>	<i>447 463</i>
70	Produits des services	1 503 966	1 485 859
73	Autres impôts et taxes	15 974 873	15 900 514
74	Dotations participations	3 955 255	4 049 612
75	Autres produits de gestion courante	189 169	192 947
76	Produits financiers	180	160
77	Produits exceptionnels	162 499	161 819
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		23 715 305	22 562 083

Les recettes de fonctionnement diminuent en raison de la baisse de la DGF pour plus de 500 000 € en 2016. Les autres recettes (recettes fiscales, produits des services) ne connaissent pas d'évolution particulière.

b- Investissement

❖ Dépenses : 5 739 106 €

Chapitre		Prévu	Réalisé
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	1 169 777	
040	Opérations d'ordre entre section	447 480	447 463
041	Opérations patrimoniales	249 968	249 966
13	Subventions d'investissement	9 441	9 441
16	Remboursement d'emprunts	2 525 300	2 525 255
20	Immobilisations incorporelles	144 156	13 960
204	Subventions d'équipement versées	154 066	153 065
21	Immobilisations corporelles	1 734 012	902 575
23	Immobilisations en cours	2 035 800	1 431 847
27	Autres immos financières	5 536	5 535
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		8 475 536	5 739 106

Au-delà des dépenses d'investissement nécessaires à la vie des services et de celles se rapportant aux travaux à effectuer sur les bâtiments municipaux notamment les travaux liés à l'ADAP, sur les réseaux électriques et sur la voirie, l'aide à la rénovation des façades et à la réhabilitation de logements, les dépenses d'investissement 2016 ont porté sur la mise en œuvre du Projet de Ville avec la poursuite des travaux de réhabilitation du stade Alexandre Cueille pour 1 090 000 € et la mise en place de nouveaux horodateurs pour 329 920 € dans le cadre de la refonte du dispositif stationnement.

❖ **Recettes : 5 731 523 €**

Chapitre		Prévu	Réalisé
021	Virement de la section de fonct.	2 530 729	
024	Produits des cessions	3 450	
040	Opérations d'ordre entre section	1 242 252	1 242 242
041	Opérations patrimoniales	249 968	249 966
10	Dotations Fonds divers Réserves	2 040 621	2 040 171
13	Subventions d'investissement	1 304 299	1 123 788
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000	1 000 000
23	Immobilisations en cours	50 457	21 597
4542	Travaux effectués d'office	53 760	53 760
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		8 475 536	5 731 523

Pour financer ses opérations d'investissement la Ville dispose de quatre sources principales :

- autofinancement
- FCTVA
- emprunt
- subventions

En 2016, la Ville a bénéficié de subventions de divers partenaires notamment pour la réalisation des travaux au Stade Alexandre Cueille pour un montant de 497 466 € en 2016 soit 55% du montant HT de la dépense inscrite sur l'exercice. Au global, cette opération est subventionnée à hauteur de 76 % de son montant HT.

Le montant de l'emprunt appelé en 2016 est de 1 000 000 €. Il est inférieur aux prévisions du BP 2016 (1 500 000 €) et permet de conserver les marges de manœuvre nécessaires pour atteindre l'objectif de 6 000 000 € sur la durée du mandat.

2- Des résultats 2016 facilitant l'équilibre du BP 2017

L'exécution du budget 2016 devrait faire apparaître un résultat de fonctionnement de l'exercice de 2 396 325 € et un résultat cumulé d'investissement (résultat 2016 + déficit 2015) de -1 177 360 €

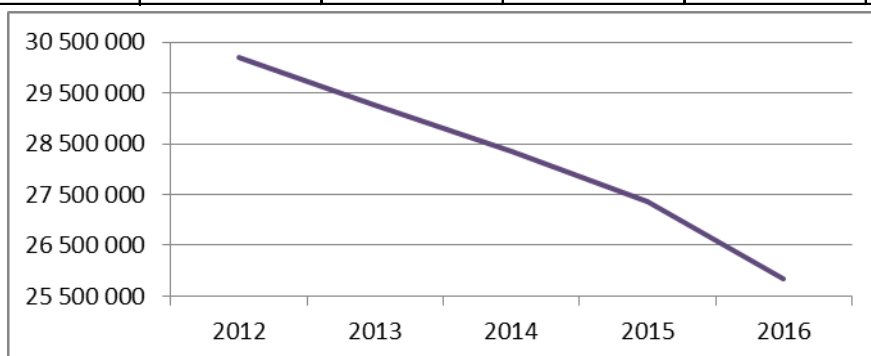
Le résultat de fonctionnement 2016 cumulé à l'excédent dégagé en 2015 devrait être de 3 521 581 €. Il permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement évalué à 2 072 171 € et de faire apparaître un excédent de fonctionnement de 1 449 410 €

Ces résultats sont conformes à ceux attendus dans le cadre de la stratégie visant à dégager des marges en vue de la construction des exercices à venir.

Evolution de l'encours de dette

L'encours évolue conformément aux prévisions. Sa diminution est plus forte en 2016 et permettra à la Ville de disposer de marges de manœuvre supplémentaires en 2017 notamment pour gérer la sortie des contrats de Territoires.

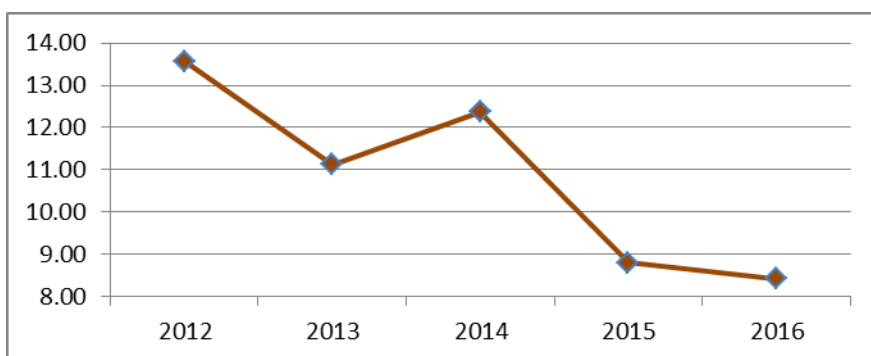
	2012	2013	2014	2015	2016
Encours	30 189 490	29 272 620	28 337 943	27 362 369	25 837 114



Capacité de désendettement en années

Elle est calculée en divisant l'encours par l'épargne brute.

	2012	2013	2014	2015	2016
Capacité de désendettement	13.58	11.12	12.36	8.79	8.42



La réduction des dotations de l'Etat affaiblit l'épargne brute. Malgré la compression de l'encours, le ratio de désendettement en années peine à se maintenir sous les 10 ans.

B- Orientations budgétaires 2017

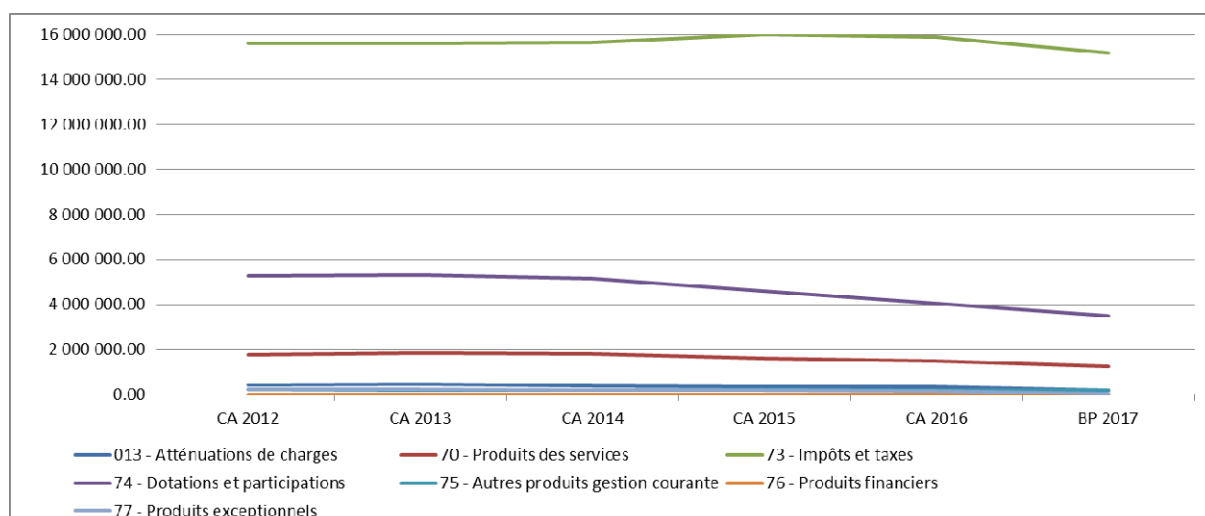
Le budget s'inscrit dans une triple continuité :

- 1) Maîtrise de la fiscalité dans un contexte de raréfaction des ressources
- 2) Préservation de la qualité du service rendu aux usagers
- 3) Réalisation des projets identifiés dans le Projet de Ville

Fonctionnement

a- Stabilité de la fiscalité et baisse des dotations

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
013 - Atténuations de charges	405 879.48	465 759.60	385 613.63	351 187.79	323 707.42	165 500.00
70 - Produits des services	1 753 720.23	1 832 819.29	1 813 160.41	1 588 107.78	1 485 859.45	1 229 900.00
73 - Impôts et taxes	15 610 390.31	15 594 883.27	15 635 666.74	16 011 199.68	15 900 514.19	15 191 900.00
74 - Dotations et participations	5 276 190.70	5 292 360.58	5 147 832.51	4 581 122.90	4 049 612.20	3 500 000.00
75 - Autres produits gestion courante	210 450.96	201 627.28	190 008.95	212 993.88	192 947.15	174 000.00
76 - Produits financiers	274.20	251.35	228.50	172.75	159.95	200.00
77 - Produits exceptionnels	237 555.95	216 798.98	168 424.70	168 915.61	161 819.47	12 500.00
TOTAL	23 494 461.83	23 604 500.35	23 340 935.44	22 913 700.39	22 114 619.83	20 274 000.00



A la date de rédaction du présent rapport, la Ville ne dispose pas des notifications de l'Etat pour ce qui concerne le niveau des dotations qu'il doit verser mais aussi pour les bases fiscales. Le niveau des recettes attendues a été estimé à partir des éléments figurant dans la loi de finances pour ce qui concerne les dotations et les compensations de fiscalité et à partir des bases de l'exercice précédent pour la fiscalité directe.

Les recettes de fonctionnement réelles hors excédent antérieur pour 2017 sont estimées à 20 274 000 € soit une baisse de 8.50% environ.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 3 500 000 € (soit une évolution de -12% environ)

On retrouve notamment dans ce chapitre :

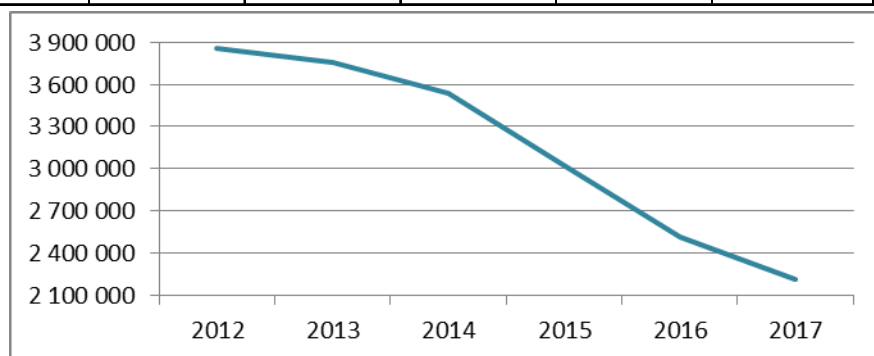
- La DGF

La baisse de DGF sera moins importante qu'en 2015 et 2016. Néanmoins, la contribution de la Ville au redressement des comptes publics va la priver de 260 000 € par rapport à 2016.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de cette dotation depuis 2012. La réforme concernant cette recette ayant été reportée, la Ville comme de nombreuses collectivités, manque de lisibilité pour construire des perspectives fiables.

Elle va donc maintenir sa stratégie actuelle qui vise à préserver des marges de manœuvre en fonctionnement pour faire face à une éventuelle prolongation des baisses de dotations. Cette stratégie pèse défavorablement sur l'autofinancement et donc sur la capacité future à investir.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DGF	3 858 742	3 753 614	3 537 481	3 028 044	2 516 318	2 214 300
Ecart DGF entre N et N-1 en %		-2.72	-5.76	-14.40	-16.90	-12.00



- La DSU pour 202 900 €

En 2016, la Ville de Tulle faisait partie de la liste des communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU. Elle était placée en 657^{ème} position sur cette liste qui comprenait 751 communes. L'attribution de la DSU en 2017 fait l'objet d'une réforme qui devrait réduire la liste des communes à 670. La modification des critères d'éligibilité (potentiel financier passant de 45% à 30% ; revenu des habitants passant de 10% à 25%) favorise la Ville mais les baisses de population des années précédentes font faire rapprocher ses ratios à l'habitant avec un rapprochement des moyennes.

Il convient donc d'être prudent sur cette recette qui sera compensée à 90% en 2017 si Tulle sortait de la liste des communes éligibles. A contrario, le maintien de l'éligibilité fera bénéficier la Ville d'une DSU par habitant supérieure qui passerait de 83 € à 90 €

- La DNP pour 156 000 €

La DNP est attribuée aux communes sous deux conditions :

- leur potentiel financier par habitant doit être inférieur au potentiel financier moyen par habitant majoré de 5% de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique.

- Leur effort fiscal doit être supérieur à l'effort fiscal moyen appartenant au même groupe démographique. La Ville de Tulle remplissait ces conditions en 2016.

La constitution de communes nouvelles peut modifier les moyennes servant de base au calcul mais la Ville devrait conserver sa DNP en 2017. Si tel n'était pas le cas, la compensation pour 2017 serait de 50%.

- La participation du Département au fonctionnement du CRD pour 115 300 €
- La participation de la DRAC au fonctionnement du CRD pour 54 000 €
- La participation de la CAF au dispositif de mise en œuvre des rythmes scolaires pour 8 000 €
- La dotation de compensation de la taxe professionnelle estimée pour 60 700 €
- Les compensations par l'Etat de taxe foncière (estimée à 13 700 €) et de taxe d'habitation (estimée à 181 200 €)

Les compensations de recettes fiscales par l'Etat ont également été revues à la baisse par la loi de finances avec un taux de minoration supérieur à 20%.

L'érosion du nombre d'habitants a été stoppée en 2016 et l'objectif demeure de conserver cette tendance. Le blocage des taux d'imposition constitue un levier pour y parvenir mais conjugué à la baisse des dotations, il incite la Ville à redoubler d'efforts de gestion.

A cela s'ajoute :

- Le versement par la communauté d'agglomération du fonds de concours pour le CRD à hauteur de 160 000 € au maximum

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 15 191 900 €

On retrouve notamment dans ce chapitre :

- les contributions directes (taxe d'habitation, taxes foncières) évaluées à 7 640 000 €

Dans un contexte de réduction de ses ressources, la Ville se propose pour la 22^{ème} année consécutive de conserver les mêmes taux d'imposition. Le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives entrant dans le calcul des impôts locaux est fixé à 0,4% en 2017 soit un taux deux fois moins important que celui qui s'appliquait jusqu'alors.

- l'attribution de compensation pour 6 297 000 €

L'évolution des recettes de fonctionnement à considérer en 2017 résulte, pour partie, du transfert du centre aquarécréatif à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 entraînant une baisse de l'attribution de compensation de 465 000 €. Le montant de la rétractation a été calculé à partir de la moyenne des coûts d'exploitation sur les 4 dernières années soit 765 133,93 € avec une déduction de 300 000 € correspondant au fonds de concours versé par Tulle Agglo

- la taxe sur l'électricité pour 340 000 €
- la taxe additionnelle sur les droits de mutation pour 184 000 €
- Les recettes des droits d'occupation du domaine public pour 94 700 €
- Les recettes de stationnement pour 460 000 €

Le changement des horodateurs devrait générer une augmentation des recettes de stationnement qui ne peut être précisément évaluée à ce jour.

Chapitre 70 – Produits des services : 1 229 900 €

Concernant les produits des services, le conseil municipal a voté en décembre 2016 une augmentation des tarifs 2017 de 2% conformément à l'augmentation votée sur chaque exercice.

On retrouve notamment dans ce chapitre

- les redevances d'occupation du domaine public pour l'utilisation des terrasses et espaces extérieurs pour les commerçants pour 6 000 €
- Les recettes des inscriptions au CRD pour 180 000 €
- Les remboursements de frais de personnels mis à disposition dans le cadre du transfert de la compétence voirie à la communauté d'agglomération pour 820 000 €

Il est à noter en 2017 une baisse des recettes liées à l'entretien de véhicules du service collecte des déchets jusqu'alors effectué par les services techniques et désormais réalisé par un service dédié de la communauté d'agglomération.

Enfin, les recettes résultant du fonds de concours alloué par la communauté d'agglomération pour le centre aquarécricatif tombent du fait du transfert de l'équipement.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 174 000 €

On retrouve notamment dans ce chapitre :

- Les redevances et loyers pour 164 000 €

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 165 500 €

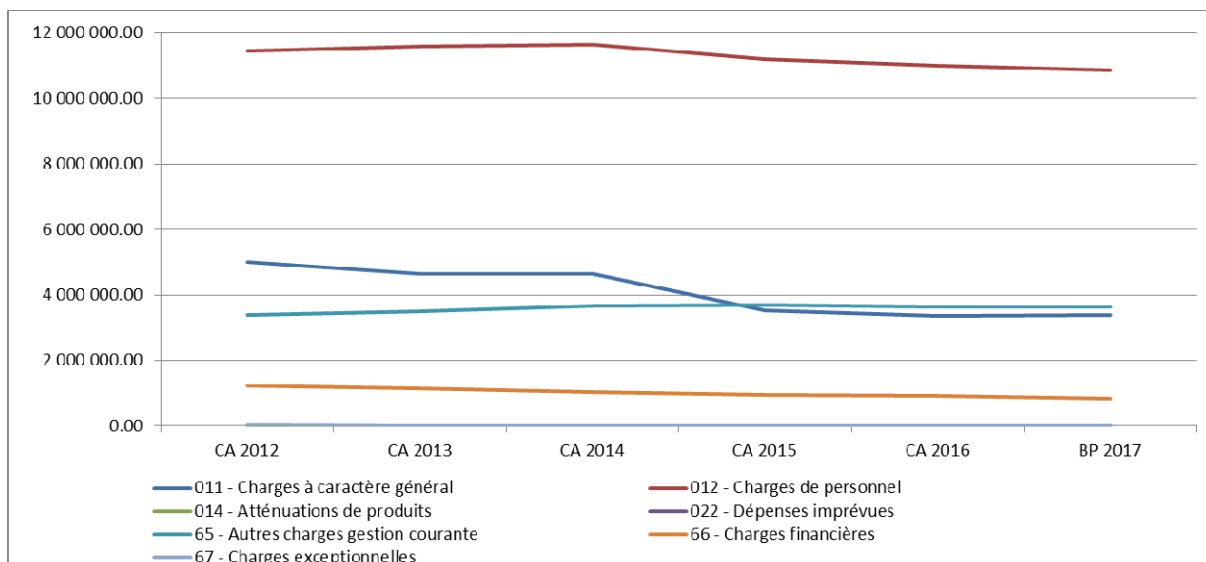
On retrouve notamment dans ce chapitre :

- Des remboursements de l'Etat pour des emplois aidés pour 80 000 €
- Des remboursements d'agents intervenant auprès des antennes du CRD pour 39 000 €

Les recettes de fonctionnement évoluant défavorablement, il convient de contenir les dépenses de fonctionnement.

b- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Dépenses Réelles de fonctionnement	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
011 - Charges à caractère général	5 004 861.21	4 639 566.12	4 633 939.78	3 523 117.37	3 354 546.90	3 386 800.00
012 - Charges de personnel	11 436 991.86	11 581 451.47	11 654 146.30	11 185 896.57	11 002 853.36	10 859 900.00
014 - Atténuations de produits	9 693.37	5 551.00	230.61	0.00	4 727.80	0.00
022 - Dépenses imprévues						400 000.00
65 - Autres charges gestion courante	3 375 668.12	3 493 137.68	3 655 527.61	3 687 402.00	3 624 188.55	3 624 700.00
66 - Charges financières	1 240 234.39	1 148 162.27	1 034 341.35	943 025.11	917 980.22	828 800.00
67 - Charges exceptionnelles	59 933.52	23 108.39	36 312.76	33 239.24	19 219.11	30 000.00
TOTAL	21 127 382.47	20 890 976.93	21 014 498.41	19 372 680.29	18 923 515.94	19 130 200.00



Les dépenses réelles de fonctionnement seront en diminution sur 2017.

L'excédent de fonctionnement 2016 permettra d'abonder les dépenses imprévues à hauteur de 400 000 €. Une attention particulière a été portée sur les charges à caractère général qui seront prévues à un niveau supérieur à celui constaté au CA 2016 pour pouvoir faire face aux aléas liés à la fluctuation des coûts de l'énergie notamment si la tendance haussière se confirme.

Chapitre 011 – Charges à caractère général : les dépenses rattachées à ce chapitre devraient s'élever à 3 386 800 € en 2017

Il est précisé que le travail conduit en vue de réaliser des économies d'énergie (changement des horaires de fonctionnement de l'éclairage public, travaux d'éclairage effectués sur les bâtiments pour réaliser des économies d'énergie) a permis de constater fin 2016 un gain de 39 200 € venant se reporter sur les exercices suivants.

Eclairage public

Bilan chiffré de la démarche de réduction des consommations d'électricité

Le comparatif est réalisé entre :

- les factures de 2014 (de décembre 2013 à octobre 2014)

et

- les factures de 2016 (de décembre 2015 à octobre 2016)

2014	2016	Economies réalisées en 2016
270 065 €	257 798 €	12 267 € (-4,5%)
2 148 016 KWh	1 766 995 KWh	381 021 KWh (-18%)

Ainsi, les extinctions et les travaux de modernisation des équipements permettent une diminution du budget éclairage public de **12 267 €** en 2016 par rapport à 2014.

Dans l'hypothèse où les extinctions et les travaux n'auraient pas été engagés – *donc à consommation constante d'électricité* - et compte-tenu de l'augmentation du coût de l'électricité, des abonnements, taxes et contributions qui composent les factures (+10% entre 2014 et 2016) le montant global des factures éclairage public se serait élevé en 2016 à environ 297 000 € au lieu de 257 798 €

On peut donc considérer que **la démarche fait économiser 39 200 € sur le budget 2016 de la commune.**

Comparatif sur les postes concernés par les extinctions :

Gains en euros :

2014 : **80 966 €** / 2016 : **59 426 €** - soit une baisse de 21 540 € (- 28,6 %)

Gains en consommations :

2014 : **641 220 KWh** / 2016 : **351 552 KWh** – soit une baisse de 289 668 KWh (- 42 %)

La baisse de consommation électrique de 2016 par rapport à 2014 (- 381 021 KWh) est due :

- à 76 % aux extinctions réalisées au cœur de la nuit sur 55 postes de commande électrique
- à 24 % aux remplacements de lampes et luminaires par du matériel plus performant réalisés depuis 2 ans sur les équipements non concernés par les extinctions.

Nota :

381 000 KWh économisés, c'est la consommation moyenne d'électricité de 80 ménages français.

Chapitre 012 – Charges de personnel : les dépenses rattachées à ce chapitre devraient s'élever à 10 859 900 € en 2017

➤ Rémunération

Concernant les charges de personnel, les effectifs sont gérés au vu d'une réflexion sur l'organisation des services dans un souci de maîtrise de ces derniers.

L'effort est maintenu sur la gestion des ressources humaines, les départs ne sont pas systématiquement remplacés.

Il est précisé qu'il résulte des mutualisations avec la communauté d'agglomération que les dépenses de personnels concernés par les mutualisations ne sont plus affectées sur les comptes du chapitre 012 afférents à la rémunération mais que les remboursements consécutifs aux différents dispositifs de mutualisation (services communs, mises à disposition d'agents) font l'objet d'une inscription sur un compte spécifique au 012 pour un montant global de 318 300 €

Le GVT est évalué à 1% environ.

Néanmoins, les évolutions réglementaires résultant de l'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), de l'augmentation du point d'indice (0.6% en février 2017), de l'augmentation des cotisations (140 000 € au total) et de l'affiliation au CDG (47 000 €) pèsent sur ce chapitre et limitent les effets des politiques RH conduites.

Par ailleurs, devrait également être instauré en 2017 le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le régime indemnitaire comprendra désormais deux volets : l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience

professionnelle ; le CIA (complément indemnitaire annuel) optionnel pour compenser l'engagement professionnel et la manière de servir.

Le régime indemnitaire au sein de la collectivité est déterminé depuis le début du mandat précédent par la fonction tenue par chaque agent. L'instauration du RIFSEEP suppose de procéder à un certain nombre d'ajustements dans le cadre de la prise en compte de l'esprit du texte.

Evolution des éléments de rémunération entre 2012 et 2017

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
Chapitre 012/Budget Global	11.436.991,00 €	11.581.451,00 €	11.654.146,00 €	11.304.647,00 €	10.980.973,42 €	10.857.000,00 €
Evolution	3,01%	1,26%	0,63%	-3,00%	-2,86%	-2,95%
Rémunération Titulaire	6.062.342,79 €	6.132.391,14 €	6.254.038,82 €	5.926.063,97 €	5.624.543,21 €	5.500.300,00 €
		Dont coût des évolutions règlementaires			39.700,00 €	144.300,00 €
		PPCR, ↗ tx cotisations retraites, ↗ Pt indice				
Rémunération Non Titulaire	638.079,02 €	555.904,65 €	342.629,32 €	306.923,40 €	393.159,29 €	373.400,00 €
Contrats Aidés	152.227,74 €	177.991,91 €	180.173,64 €	190.825,16 €	190.264,33 €	193.400,00 €
Apprentis	10.930,38 €	27.015,14 €	25.152,97 €	28.452,70 €	31.800,14 €	31.400,00 €
Autres éléments de rémunération	997.390,18 €	1.036.063,85 €	1.087.720,21 €	1.090.007,89 €	954.034,79 €	917.700,00 €
Total :	7.850.039,73 €	7.902.351,55 €	7.864.561,99 €	7.513.820,42 €	7.162.001,62 €	6.884.800,00 €
Charges	3.286.926,88 €	3.366.163,05 €	3.416.007,28 €	3.248.830,36 €	3.097.701,10 €	2.934.100,00 €
Participation à l'action sociale	217.159,52 €	229.463,05 €	240.986,67 €	239.288,46 €	231.866,80 €	261.000,00 €
Remboursement MAD Agglo			35.916,63 €	166.083,22 €	339.900,00 €	390.600,00 €